

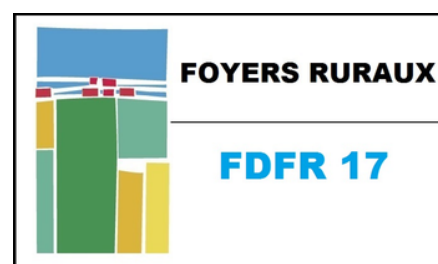


FOYERS RURAUX CHARENTE MARITIME

EN ROUTE VERS LE MONDE D'APRÈS

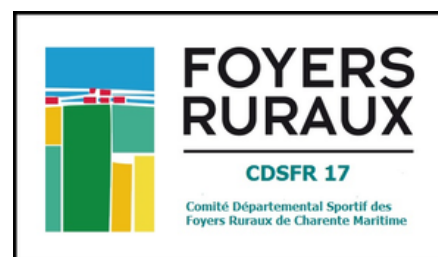
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2026

Fédération Départementale
Comité Départemental Sportif
Foyers Ruraux de Charente Maritime



Samedi 28 mars 2026
St Sauvant

Salle polyvalente Bernard Morand
16 rue des Ecoles - D233E2
17610 - Saint Sauvant



Samedi 28 mars 2026 - Ordre du jour - Horaires

Le matin :

- 8h30 Accueil et émargement
- 9h00 Remerciements, accueil du Foyer de St Sauvant
- De 9h20 à 11h00 :
 - > Approbation des comptes rendus des AG organisées en 2025
 - > Rapports moraux FDFR 17 et CDSFR 17
 - > Rapports d'activités FDFR 17 et CDSFR 17
 - > Pause : 1/4 heure pour se détendre
- De 11 h 00 à 11 h 45 : la pépinière de projets
- De 11 h 45 à 12 h00 : élection du comité d'étude de projets et du conseil fédéral de la FDFR 17

“

12h15 : pause repas



L'après-midi :

- De 13h30 à 15h15 :
 - > rapport financier CDSFR 17
 - > orientations et prévisionnel 2026 CDSFR 17
 - > rapport financier FDFR17
 - > orientations et prévisionnel 2026 FDFR 17
 - > nouvelle tarification des adhésions Foyers et individuelles
 -
- 15h15 - 15h30 : résultats des votes - remerciements - clôture

15h30 : fin de séance

Modalités de vote

**LES VOTES SE FERONT A BULLETIN SECRET
POUR LA FDFR 17 COMME POUR LE CDSFR 17.**

Qui peut voter ?

- **Pour la Fédération Départementale :**
1 Foyer --> 1 voix
- **Pour le Comité Départemental :**
Le nombre de voix de chaque foyer dépend du nombre de ses adhérents sur la saison N-1. Ce nombre est indiqué par avance sur le bulletin de vote.

Il appartient donc à chaque structure adhérente de choisir une personne pour la représenter (personne désignée comme électeur/électrice), et voter au nom de la structure. Un émargement sera demandé en début de séance.

Et si personne de notre structure ne peut participer à ces Assemblées Générales, pouvons-nous voter quand même ?

OUI : il suffit pour cela de donner pouvoir à une structure adhérente de votre secteur géographique. **Une procuration est à remplir** (voir fiche jointe à cette convocation) et à nous retourner rapidement par courrier ou par mail. **Attention** : chaque structure ne peut être porteuse de plus d'un pouvoir.

Assemblées Générales 2026

Fédération Départementale Foyers Ruraux 17
Comité Départemental Sportif Foyers Ruraux 17

**SAMEDI 28 MARS 2026
ST SAUVANT**

Modalités de participation

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FDFR 17 ET DU CDSFR 17 SE TIENDRONT EN PRÉSENCE DE SES MEMBRES.

Qui peut participer aux Assemblées de la FDFR 17 et du CDSFR 17 ?

Tous les membres de nos structures adhérentes à jour de leur cotisation (année N-1 ou année N) sont invités à participer à ce temps statutaire. Et bien sûr, nos invités (qui eux ne peuvent pas voter).

Pour une participation la plus significative et la plus dynamique possible, merci d'informer vos bénévoles et les membres de votre équipe de la tenue de nos Assemblées Générales. **Le réseau, c'est agir et fabriquer en commun !**

Pour nous organiser et nous permettre de vous accueillir le mieux possible, l'inscription est vivement recommandée. Nous vous prions donc de remplir le bulletin d'inscription ci-joint à cette convocation et de nous le retourner avant le 23 mars 2026.

Demandes émanant des adhérents

Chaque demande émanant d'adhérent doit être adressée aux coprésidents en charge du Secrétariat de la vie fédérale **au moins une semaine avant la date de l'Assemblée Générale.**

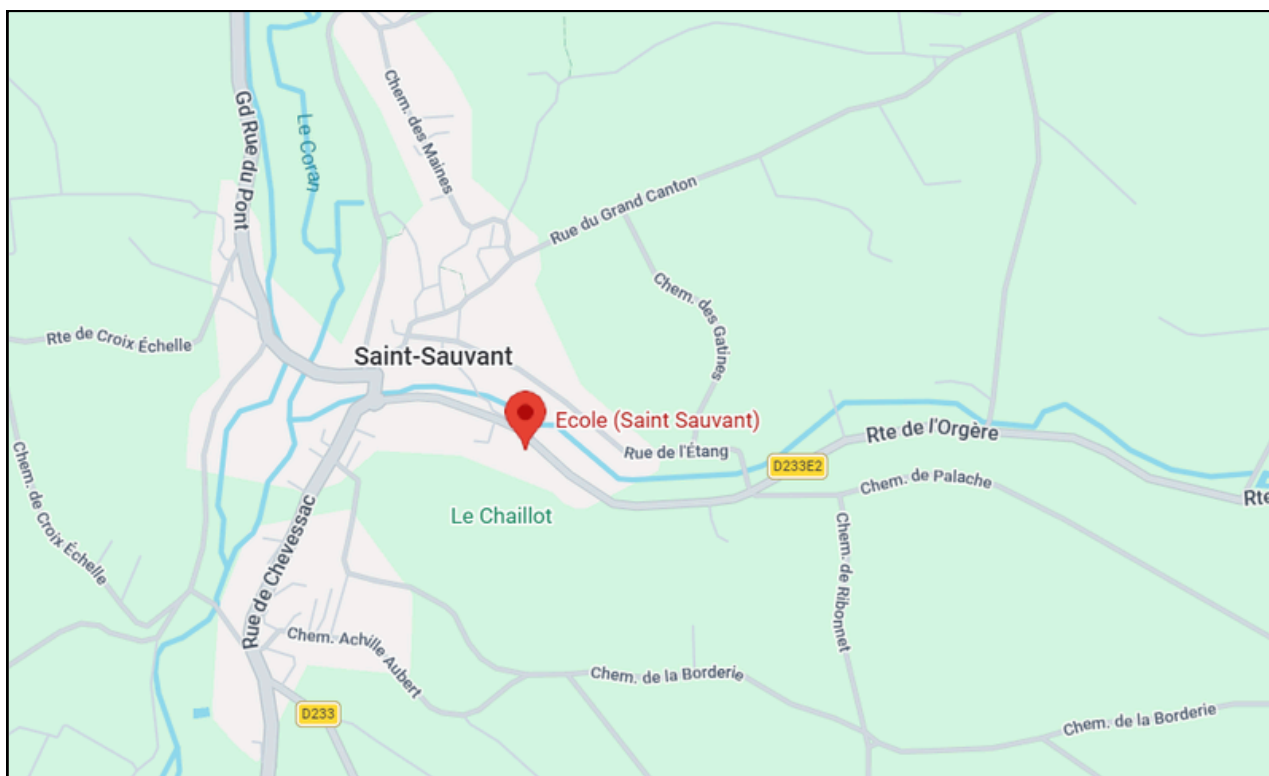
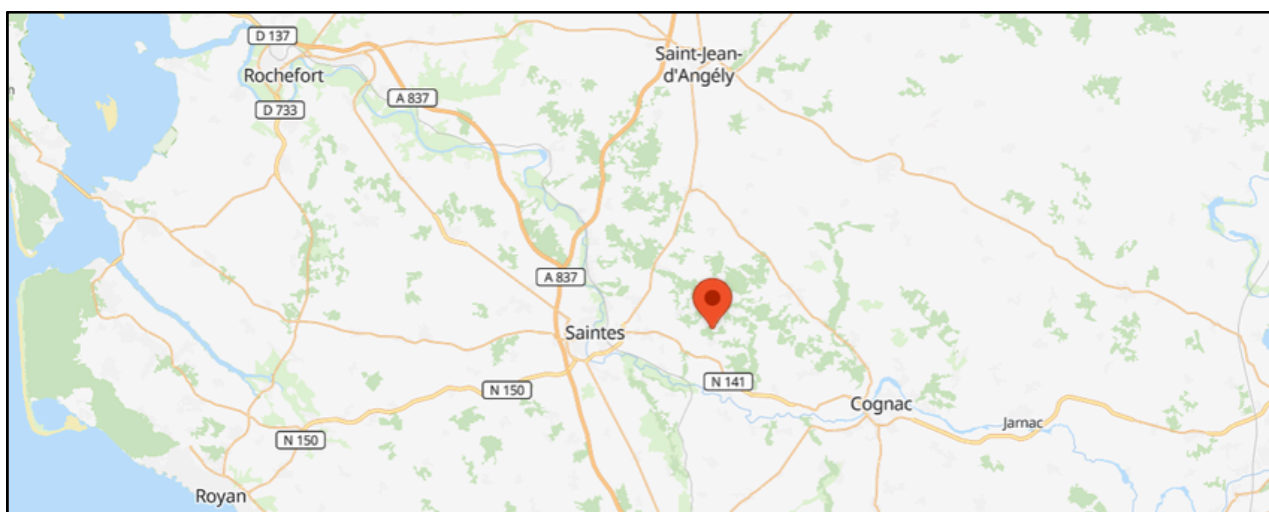
Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :
fdfr.17@mouvement-rural.org / Tél. : 05.46.33.80.07

Assemblées Générales 2026

Fédération Départementale Foyers Ruraux 17
Comité Départemental Sportif Foyers Ruraux 17

**SAMEDI 28 MARS 2026
ST SAUVANT**

Plan du lieu d'accueil



Lieu : Salle polyvalente Bernard Morand
16 rue des Ecoles - 17610 St Sauvant

Notes

























Bulletin de participation

A nous retourner avant le 23 mars 2026

Le Foyer Rural/l'association de :

Sera présent le samedi 28 mars 2026 à St Sauvant pour les AG de la FDFR 17 et du CDSFR 17 (cochez la case).

Ne sera pas présent le samedi 28 mars 2026 à St Sauvant pour les AG de la FDFR 17 et du CDSFR 17 (cochez la case).

Le samedi matin uniquement (cochez la case)
Nombre de participants :

Le samedi après-midi uniquement (cochez la case)
Nombre de participants :

Toute la journée du samedi (cochez la case)
Nombre de participants :

Réservation pour le repas pris en commun et servi sur place :
(indiquez le nombre de convives)

Une participation de **14 euros par personne** vous sera demandée pour le repas.

Pour notre organisation, merci de nous retourner ce coupon réponse
AVANT LE 23 MARS 2026

À FDFR 17 - 42 D route de Rochefort - La Garousserie
17400 St Jean d'Angély
Ou par courriel : fdfr.17@mouvement-rural.org

Pouvoir entre foyers/Associations

Le Foyer Rural/l'association de :

S'excuse auprès des membres de l'Assemblée et indique qu'il ne sera pas présent le samedi 28 mars 2026 à St Sauvant pour les AG de la FDFR 17 et du CDSFR 17.

L(a) e Président(e) du Foyer Rural ou de l'association de :

.....

NOM :

Prénom :

Carte n°

Donne pouvoir à

NOM

Prénom

Carte n°

Représentant le Foyer Rural de :

Pour l(a)e représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FDFR 17 et du CDSFR 17 du samedi 28 mars 2026.

Date et Signature :

Pour notre organisation, merci de nous retourner ce pouvoir

AVANT LE 23 MARS 2026

À FDFR 17 - 42 D route de Rochefort - La Garousserie

17400 St Jean d'Angély

Ou par courriel : fdfr.17@mouvement-rural.org